

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

E40/A3 – Soumagne : pose d'un écran antibruit à hauteur de Soumagne vers Aix-la-Chapelle

5 décembre 2025

Un chantier d'installation d'un écran antibruit le long de l'E40/A3 à Melen (Soumagne) débutera le 5 janvier prochain, sur une zone qui n'en bénéficiait pas encore. Les travaux seront entrepris dès les premières heures de la matinée, afin d'être interrompus chaque jour avant le pic de circulation de 16 heures, et ce dans le but de préserver la fluidité du trafic. Ces travaux permettront d'améliorer durablement le cadre de vie des riverains.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DES ÉQUIPEMENTS POUR DIMINUER LES NUISANCES SONORES

Les nouveaux panneaux acoustiques se situeront le long de l'E40/A3 et borderont les voies en direction d'Aix-la-Chapelle, à hauteur de Melen (Soumagne), sur une distance d'environ 1,2 km. Le chantier consiste en l'installation d'un écran antibruit en béton absorbant, d'une hauteur de 3,2 m. La végétation sera traitée afin de permettre de réaliser le chantier en toute sécurité et assurer la pérennité du futur dispositif antibruit.

Cet écran antibruit améliorera considérablement le confort auditif des riverains. Au total, ce sont presque de 3.800m² de panneaux qui vont être installés afin de réduire durablement les nuisances sonores en provenance de l'autoroute.

Pour rappel, les zones d'intervention sont déterminées sur base des cartographies stratégiques du bruit en provenance des infrastructures routières, analysées par rapport aux limites définies par l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 et par la population impactée.

Les écrans antibruit, d'une nuance verte, ont été choisis pour s'intégrer au mieux au paysage, en collaboration avec les autorités communales. Ils présenteront une allure similaire à celle des écrans positionnés à Vottem, quelques kilomètres en amont.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE CIRCULATION

Dès le **lundi 5 janvier et jusqu'au mois d'avril 2026**, la circulation sur l'E40/A3, en direction d'Aix-la-Chapelle, à hauteur de Melen, **entre 6h et 16h**, s'effectuera sur **deux bandes de circulation** au lieu de trois, avec une vitesse maximale limitée à **70 km/h**.

L'aire de Melen sera fermée dès **6 h** du matin et sera de nouveau accessible à partir de **16 h**, chaque jour. Le **stationnement** sera **interdit** entre 6h et 16h, soit le temps d'activité sur chantier.

En direction d'Aix-la-Chapelle, la **sortie n°37 « Herve - Fléron - Soumagne »** sera raccourcie mais restera accessible.

Ces travaux représentent un budget de près de **1,45 million € HTVA** financé par la SOFICO, maître d'ouvrage, dans le cadre du « Plan Infrastructures et Mobilité Pour Tous 2020-2027 », enveloppe « Dispositifs antibruit ».

Ils seront réalisés en collaboration avec son partenaire technique : le **SPW Mobilité et Infrastructures**, maître d'œuvre.

C'est la **S.A. STADSBADER CONTRACTORS** qui a été désignée par marché public pour leur exécution.

Contact : Héloïse WINANDY | Porte-parole de la SOFICO | +32 495 28 43 46 | heloise.winandy@sofico.org

Rejoignez-nous !   